



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
03.07.2008

Date de la convocation des conseillers :
03.07.2008

point de l'ordre du jour no:
24

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 11 juillet 2008

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hannen, Jaerling, Hildgen, Codello, Wohlfarth, conseillers,

Clement, secrétaire communal.

Absents: Maroldt, Snel, Hoffmann, Roller, Huss, Knaff, Zwally, Weidig, Becker, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Modification budgétaire pour l'exercice 2008 – art. 3/0800/6052/001

Considérant que certaines prévisions des dépenses ordinaires inscrites au budget arrêté de l'exercice 2008 sont à adapter ;

Vu la lettre afférente de Madame le chef comptable réviseur du 1^{er} juillet 2008, aux termes de laquelle elle demande la modification suivante :

Article	Libellé	Augmentation	Article à imputer	Libellé
3/0800/6052/001	Acquisition d'instruments pour l'harmonie municipale	40.000 €	2/0420/7620/004	Remboursement traitements et Pensions enseignement

Considérant que l'équilibre budgétaire ne sera pas affecté vu que ce crédit supplémentaire sera couvert par des recettes supplémentaires à l'article 2/0420/7620/004 – remboursement de la part de la Ville des traitements et pensions du personnel enseignant du préscolaire, primaire et des classes spéciales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Vu les articles 119, 127 et 132 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

d é c i d e à l'unanimité

de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2008 suivant le tableau ci-dessus.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 23/07/2008

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal, Le bourgmestre